



Avis du conseil scientifique

N°CS/PN/2025/064

Nom du projet : Projets Université de La Réunion – UMR PVBMT
Numéro de dossier : DIR/PN/2025/313
Pétitionnaire : Bernard REYNAUD – Université de La Réunion
Localisation du projet : Tout le cœur du parc national

Le Conseil scientifique de l'établissement public du Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 331 4 et R. 331-32 ;
Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion ;
Vu le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, approuvant la charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur (MARCœur), notamment ses MARCœurs 1, 2, 4 et 13 ;
Vu l'arrêté n°2020-458/SG/DRECV du 17 mars 2020 portant renouvellement du conseil scientifique du Parc national de La Réunion ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2223 du 19 octobre 2023 modifiant l'arrêté n°2020-458/SG/DRECV du 17 mars 2020 portant renouvellement du conseil scientifique du Parc national de La Réunion ;
Vu le règlement intérieur du Conseil scientifique ;

Considérant la demande d'autorisation globale des projets de l'UMR PVBMT de l'Université de La Réunion, réceptionnée par le Parc national à la date du 24 avril 2025 ;
Considérant la demande de modification déposée par Monsieur Samuel NIBOUCHE en date du 29 octobre 2025 relative au dossier n° DIR/PN/2025/313 ;
Considérant la situation géographique des projets en cœur de parc national ;
Considérant que ces projets nécessitent des prélèvements végétaux ou de roches voire des travaux en cœur du parc national de La Réunion ;
Considérant la nécessité d'encadrer les projets scientifiques pour garantir leur concours ou leur compatibilité avec les objectifs de protection des patrimoines du cœur et garantir la conservation du caractère de celui-ci ;
Considérant en conséquence, que le présent projet doit faire l'objet d'une autorisation du Parc national de La Réunion ;

DECIDE

Article 1 :

Le conseil scientifique du Parc national de La Réunion émet les avis ci-dessous aux projets de l'UMR PVBMT de l'Université de la Réunion avec les recommandations précisées.

N°	Programme	Coordinateur au sein de l'UMR PVBMT	Avis CS Favorable	Réserves
2024_2	BIOMONI comprenant les prélèvements de bryophytes et carottage	Claudine Ah-Peng	OUI	Aucunes
2024_3	REMINAT semis direct	Olivier Flores	OUI	Aucunes

Article 2 :

Selon les prescriptions établies par les services du Parc national et sous réserve de la mise en œuvre des réserves et recommandations énoncées à l'article 1.

À Piton Saint Leu, le 15 novembre 2025

Le Président du Conseil scientifique



Gérard Collin